



## COUVERTURE DES ENTREPRISES DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DE L'ACP

### L'assurance responsabilité civile professionnelle des cliniques

En cas de sinistre, le professionnel traitant (tout professionnel de santé réglementé) et le nom de votre entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de sinistre ou un procès.

L'assurance responsabilité professionnelle de la clinique protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Cette protection est recommandée si vous avez des employés et/ou des entrepreneurs qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale. Chaque employé fournissant un service professionnel doit fournir la confirmation qu'il possède sa propre assurance responsabilité professionnelle. Si vous êtes un propriétaire unique, cette couverture est incluse sans frais supplémentaires et votre police individuelle d'assurance responsabilité sera automatiquement étendue pour couvrir votre nom commercial.

### L'assurance responsabilité civile générale des entreprises

L'assurance responsabilité civile générale des entreprises protège les entreprises contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels. L'assurance responsabilité civile générale des entreprises est recommandée aux membres dont les professionnels travaillent ou fournissent des services pour le compte de leur entreprise, mais qui n'ont pas de contenu ou de biens à assurer. Si une couverture du contenu est nécessaire, BMS recommande de souscrire une police forfait clinique.

#### Couverture pour les événements

La couverture des événements qui entrent dans le cadre de l'exercice de la profession (c.-à-d. les événements auxquels on s'attendrait normalement de la part d'un cabinet de physiothérapie, tels que les réunions annuelles, la participation à des foires commerciales, la participation à des courses sur route et à d'autres événements sportifs) est incluse dans la responsabilité civile générale. Les événements organisés par l'entreprise doivent faire l'objet d'une demande d'approbation.



#### La couverture des crimes



Les membres peuvent également souscrire une couverture contre la criminalité, les protégeant ainsi contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au cabinet/à la clinique.

### L'assurance du forfait clinique

Le forfait clinique est conçu pour les propriétaires d'entreprises et les travailleurs autonomes qui ont des biens ou des contenus de valeur à assurer. Le forfait comprend la responsabilité civile générale, l'assurance pour les biens et contenu, la perte d'exploitation et la contre des délits pour garantir une couverture complète de votre entreprise.

**Les biens/contenus** comprennent les articles habituels d'une clinique, notamment le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations. **L'assurance des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie). **La garantie contre les délits** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à l'entreprise.

#### Faits saillants de la couverture

<b>La responsabilité civile générale</b>	5 000 000 \$
<b>Contenus</b>	125 000 \$ (limites plus élevées sont disponibles)
<b>Les pertes d'exploitation</b>	Perte réelle subie
<b>Criminalité</b>	50 000 \$

#### L'assurance des bâtiments



Les propriétaires d'entreprise à qui appartient l'immeuble dans lequel se trouve leur clinique peuvent également ajouter la garantie Immeuble à leur police. Cette garantie assure votre propriété physique, vous protégeant contre les pertes ou les dommages causés par un large éventail de causes, y compris les catastrophes naturelles et d'autres menaces pour les activités de l'entreprise, comme le vandalisme.

## Couverture optionnelle pour les entreprises

### La couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée

Les membres ont la possibilité de souscrire une couverture de 1 000 000 \$ pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

### L'assurance responsabilité des pratiques d'emploi

Employez-vous du personnel administratif et/ou professionnel? Votre entreprise fait-elle appel à des travailleurs autonomes, des bénévoles ou des étudiants? La couverture de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

### Le forfait de services juridiques

Ligne d'assistance juridique spécialisée pour les questions personnelles et professionnelles. Les membres ont accès à une gamme de services, y compris une ligne d'assistance juridique téléphonique, une bibliothèque en ligne de modèles de documents, des avocats qui sont à leur disposition pour examiner des documents juridiques simples ou rédiger une lettre en leur nom. Les membres peuvent également avoir accès à des experts pour obtenir du soutien émotionnel, du soutien en cas de vol d'identité et une assistance en matière de ressources humaines.

### L'assurance frais juridiques — Personnel

Couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

### L'assurance frais juridiques — Entreprise

Couvre les frais juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : protection supplémentaire des employés, défense juridique en matière automobile, défense en cas de litiges contractuels et recouvrement de dettes, procédures d'appel liées aux licences obligatoires, poursuites fiscales, poursuite en cas de dommages matériels et corporels.

## Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour déclarer un sinistre, veuillez-vous référer aux détails de déclaration figurant sur votre certificat d'assurance applicable ou contacter BMS au 1-855-318-6136.

## Comment présenter une demande

Veuillez visiter [www.cpa.bmsgroup.com](http://www.cpa.bmsgroup.com) ou contacter BMS pour demander une couverture.

### BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voies Exhibition, bureau 209  
Ottawa, ON K1S 5J3

Numéro sans frais : 1-855-318-6136

Courriel: [cpa.insurance@bmsgroup.com](mailto:cpa.insurance@bmsgroup.com)

Site web : [www.cpa.bmsgroup.com](http://www.cpa.bmsgroup.com)

### Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est donnée qu'à titre d'information. Les termes et conditions complets de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrits dans le libellé de la police, dont un exemplaire peut être obtenu auprès de BMS Canada Risques Services Ltd. (BMS).